



## ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

### Rémunération pendant un congé de maladie

L'article L.822-3 du code général de la fonction publique a été modifié par [l'article 189 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025](#). **A compter du 1er mars 2025**, le fonctionnaire en congé ordinaire de maladie perçoit pendant trois mois, 90% de son traitement au lieu de 100% :

- il conserve ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence.
- le bénéfice des primes et indemnités est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement, soit désormais à hauteur de 90% au lieu de 100%

Sont concernés :

- les arrêts maladie initiaux accordés à compter du 1er mars 2025
- les prolongations d'arrêt de travail accordées à compter du 1er mars.

Un décret du 28 février 2025 a étendu ces modalités de rémunération des arrêts de travail aux agents contractuels ( mêmes modalités, même calendrier )

Nous vous informons que les arrêts de travail débutants à compter du 1er mars prochain ne pourront pas être traités dans l'immédiat, nous sommes en attente d'une évolution de SIRHUS avant de pouvoir reprendre ces saisies.



Votre gestionnaire RH



[Pour déposer un arrêt maladie](#)

### Modification des quotités de temps liées aux cumuls d'activités

La circulaire CNRS n°CIR220298DHR du 1er mars 2022 relative aux cumuls d'activités modifie les quotités de temps consacrés aux demandes ou déclarations d'exercice d'activité d'enseignements à titre accessoire :

- MAXIMUM 43 heures d'enseignement en cours magistraux
- MAXIMUM 64 heures de travaux dirigés



Ces limitations au nombre d'heures de cumul s'appliquent aux demandes présentées au titre des activités de formation auprès d'autres organismes.

Ces dispositions s'appliqueront désormais à toutes les demandes d'autorisation de cumul présentées – pour rappel [via l'outil ARIANE](#)



## ACTUALITÉS DU CNRS

### Résultats de l'éméritat au titre de l'année 2025

**24 directeurs de recherche ont reçu un avis favorable pour leur candidature à l'éméritat** (campagne classique) dont 8 pour un renouvellement – 3 directeurs de recherche ont obtenu l'éméritat au titre d'une distinction scientifique (campagne de droit) dont 2 pour un renouvellement.



[Amélie TESTE](#)

### Intégration de l'accueil des stagiaires dans CANOPE

**Une mise à jour a été effectuée fin janvier dans CANoPe, permettant désormais la gestion et le suivi des stagiaires via l'outil.** Cette nouvelle gestion a pour but de sécuriser le processus (notamment sur le plan financier), tendre vers une dématérialisation totale et améliorer le suivi des stagiaires.

Une documentation spécifique à l'usage des gestionnaires en unité est disponible au sein de l'onglet "[Documentation](#)" de CANoPe. Les droits d'accès et attribution des rôles y sont détaillés. 

**A compter du 01/03/2025, la gestion des stagiaires CNRS devra désormais obligatoirement passer par CANoPe.**

## ACTUALITÉS DU SRH

### Campagne des dossiers annuels

La campagne des entretiens annuels se déroulera du **2 avril au 13 juin 2025**. Vous pouvez d'ores et déjà mettre à jour les fiches de postes des agents IT.

Un webinar à l'attention des directeurs d'unité, des responsables administratifs et des responsables d'entretien sera mis en place (*la date sera communiquée dans la prochaine newsletter RH*).



[Sylvie GUILLERME](#)

### Présence du SRH au Salon Emploi TAF

**Le SRH de la délégation régionale sera présent au salon TAF, le jeudi 20 mars 2025.** L'occasion de mettre en avant les métiers et opportunités de carrière au CNRS. Pour l'édition 2024, c'est plus de 18000 visiteurs qui se sont rendus sur ce salon.

Les recrutements en cours seront mis en avant. Les candidats seront invités à déposer leur candidature directement via le site Portail Emploi.

Si vous avez un recrutement pour lequel les candidatures reçues ne sont pas satisfaisantes n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions mettre en avant votre offre.



[Maëva HOCINE](#)

### Avancement au choix des chercheurs au titre de 2024

Les décisions d'avancement au choix des chercheurs au titre de la campagne 2024 ont été signées par le Président-Directeur général le 21/02/2025. **Les agents concernés recevront la décision prononçant leur promotion, avec effet rétroactif au 01/10/2024, courant du mois de mars.**



**Julie NOISETTE**, gestionnaire RH au sein du pôle gestion des ressources humaines part en disponibilité pour une durée de 6 mois. Une réorganisation de son portefeuille de laboratoire est organisée en interne



## Webinaire sur les bases de l'accueil des ressortissants étrangers

Un webinaire d'information à destination des DU/DUa, responsable administratif, service du personnel, chefs de service et recruteurs. Il présentera les bases de l'intégration des ressortissants étrangers : du recrutement et l'accueil.

Ce webinaire sera enregistré et un support sera envoyé à l'issue, pour les personnes ne pouvant se connecter. Il aura lieu le mardi 11 mars 2025 à 10h00.



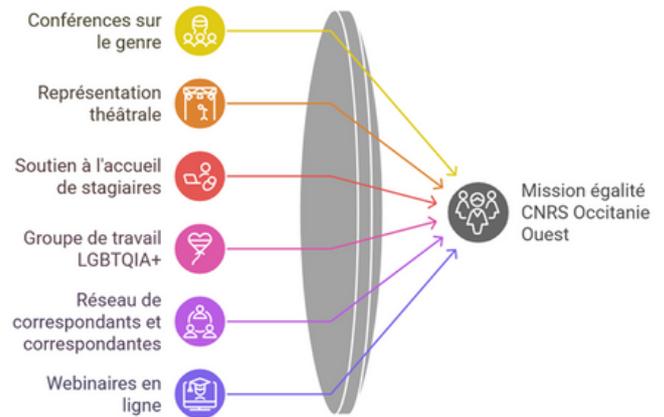
Pauline GUIBERT



## Bilan des actions 2024 de la Mission égalité

La Mission Égalité de la délégation régionale Occitanie Ouest a mené des actions variées : conférences, groupes de travail, webinaires en ligne...

Actions de l'année 2024



[mission-egalite@dr14.cnrs.fr](mailto:mission-egalite@dr14.cnrs.fr)

Save the Date

### FORMATION

**Boostez votre recherche d'emploi et réussissez vos entretiens de recrutement**

*Inscription jusqu'au 04 avril 2025*

### APPRENTISSAGE

**Date limite des dépôts des dossiers de demande d'apprentissage**

*jusqu'au 30 avril 2025*

### MOBILITÉ INTERNE DE PRINTEMPS

*du 30 avril au 02 juin 2025*

### FORMATION

**Préparation à la sélection professionnelle**

*Inscription jusqu'au 14 avril 2025*

Retrouvez l'ensemble de nos Newsletters RH et guide en cliquant ici !

Vos contacts SRH

CNRS Pratique

LA OCCITANIE CNRS